PRÉVENTION

FEUX DE VÉGÉTATION ET DE FORÊT

Ne jetez pas les mégots de cigarettes dans la nature !

Ne jetez pas des bouteilles en verre ou du verre cassé dans la nature !

Pas de feu ouvert ni de grillades en plein air !

Ne traversez pas les champs avec votre voiture !

CORPS GRAND-DUCAL
INCENDIE & SECOURS

www.112.lu

CORPS GRAND-DUCAL
INCENDIE & SECOURS

Luxembourg, le 14 juillet 2022

Direction générale
Service Communication

Communiqué relatif au

risque accru de feux de végétation et de forêt

Depuis plusieurs semaines déjà dans certaines région d'Europe les pompiers sont confrontés à des feux de végétation et de forêt de grande envergure. En raison des températures élevées attendues pour les prochaines semaines sans perspective de pluie conséquente, le risque lié à de telles interventions augmente également au Luxembourg.

Le Corps grand-ducal d'incendie et de secours suit la situation de près et se prépare à l'éventualité d'une augmentation en nombre et envergure des feux de végétation voire de forêt.

L'action la plus efficace contre les feux de végétation et de forêt reste toutefois la prévention!

Les pompiers font dès lors appel à la vigilance et la responsabilité de la population afin de prendre en considération les conseils suivants :

Pour les personnes privées:

- Ne pas jeter de mégots de cigarettes dans la nature
- Pas de feu ouvert en plein air
- Uniquement faire des grillades/barbecues à des endroits prévus à cet effet. Prévoir un moyen d'extinction à proximité (p. ex un seau d'eau)
- Ne pas jeter les braises dans la nature mais laisser le barbecue complètement refroidir
- Ne pas rouler en voiture à travers champs ou forêts
- Ne pas jeter des bouteilles en verre ou verre cassé dans la nature
- Ne pas bloquer l'accès aux chemins forestiers ou vers les champs afin de garantir l'accès aux pompiers.

Pour les agriculteurs

- Prévoir un extincteur dans le véhicule afin de pouvoir éteindre ou limiter tout départ de feu
- Contrôler les engins agricoles afin d'écarter tout potentiel problème technique
- Les citernes non utilisées peuvent être préventivement remplies d'eau afin de soutenir l'action des pompiers en cas de besoin.
- En cas de travail dans les champs prévoir une charrue afin d'éventuellement pouvoir limiter la propagation à l'aide de sillons.
- En cas de feu ne pas se mettre en danger et collaborer avec les pompiers (par exemple au niveau de l'approvisionnement en eau)

En cas d'incendie prévenir rapidement les secours via le numéro 112 en donnant la localisation précise du lieu et en indiquant les chemins d'accès aux pompiers lors de leur arrivée sur les lieux.

Afin de sensibiliser la population à cette problématique, le CGDIS a réalisé une campagne de prévention en interne. Les visuels en question sont disponibles sur le site 112.lu.